

Image not found or type unknown



blocage de fonds suite à vente

Par **apwn3985**, le **05/05/2012 à 15:40**

Bonjour,
les cohéritiers me font un chantage par leur notaire interposé , je pourrais recevoir un acompte sur vente d'immeuble si je donne suite à divers dispositions contraignantes: acceptation d'autres ventes dont j'ai été sans connaissances , parcelles inconnues , omission du patrimoine sans acquéreurs connus , aucune connaissance détaillée des prix .

Le notaire est il autorisé à bloquer mes fonds dès lors que mon compte est créateur chez lui, j'ai payé des factures , etc
Merci pour vos conseils !

apwn3985